

N°65

Vivre à

Juin 2015

ÉTUEFFONT

Comité des fêtes
et associations
P 15



Journée citoyenne
p. 12



Mairie et Paroisse
d'Étueffont
p. 31



Budget 2015
p. 4



Inauguration de la maison médicale
p. 8



Le bulletin municipal
de la Commune d'Étueffont

Directeur de la publication : René BAZIN - Maire
Conception et impression : mairie d'Étueffont
Tirage : 720 exemplaires

Sommaire

Le mot du Maire	René BAZIN	P.3
Le budget municipal	René BAZIN	P.4
Budget 2015 : Montant des taux des taxes locales	Jacques PETITJEAN	P.6
Les travaux de l'été : rue de l'École Maternelle	Alain FESSLER	P.7
Extension de la maison médicale	Chantal PHILIPPON	P.8
Le Conseil Municipal Enfants	Martine HAMELIN	P.10
La journée citoyenne	Marie-Ange MANIER	P.12
État civil	Secrétariat	P.13
Paroles aux associations		P.15
Les sorties ski de l'école primaire	Les élèves de CE2 - CM1	P.21
Informations diverses		P.23
La fourrière de Belfort	Martine HAMELIN	P.26
Les belles invasives	Annie ISBLED	P.27
Travaux de rénovation thermique	Annie ISBLED	P.28
Histoire	Bernard HEIDET	P.31
Le Conseil Général	Pierre - Olivier TOUSSAINT	P.36
Billet d'humeur	Jacques PETITJEAN	P.39
Informations pratiques	Secrétariat	P.40

___ Horaires de la mairie ___

- Lundi de 14 H 00 à 17 H 30
- Mardi de 14 H 00 à 17 H 30
- Mercredi de 8 H 30 à 11 H 30
- Jeudi de 14 H 00 à 17 H 30
- Vendredi de 14 H 00 à 17 H 30
- Samedi de 9 H 00 à 12 H 00

1 rue de Rougemont—ÉTUEFFONT

Téléphone : 03.84.54.60.40

Fax : 03.84.54.69.81

Mail : etueffont.mairie@wanadoo.fr

Site Internet : etueffont.fr

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,

Chaque année, à pareille époque, le bulletin municipal, trait d'union entre les élus et la population, retrace l'historique des actions engagées par la municipalité. Mais, au-delà des informations purement locales, il se doit de vous informer des évolutions législatives et réglementaires, ainsi que des informations pratiques susceptibles de vous aider dans vos démarches au quotidien.

Je souhaiterais juste revenir sur le 70^e anniversaire de la libération. À tous ceux et toutes celles qui ont participé de près ou de loin à cette terrible guerre, je voudrais témoigner, notre admiration et notre reconnaissance. Chacun d'eux, qu'ils aient été des frères d'armes, des amis ou des inconnus, gardent une place gravée dans le cœur de tous ceux qui ont foi dans l'homme et regardent avec confiance le devenir de l'humanité.

Nous jouissons de notre liberté et de nos droits, souvenons-nous de ceux qui nous les ont donnés en héritage.

Donner accès à ce savoir, à cette mémoire, c'est permettre aux jeunes générations de s'en inspirer et d'en tirer des leçons civiques pour leur vie future.

Le conseil municipal salue le dynamisme de toutes nos associations. Celles-ci œuvrent avec ferveur pour l'animation et la qualité de la vie à Étueffont.

Au courant de l'été, plusieurs jurys visiteront les rues d'Étueffont. Nous avons espoir que le travail fourni par les bénévoles du Val Fleury sera une nouvelle fois récompensé.

D'ailleurs, les vols de fleurs qui se produisent de manière récurrente indignent bénévoles et élus.

À l'heure où la crise économique tend à instaurer le fatalisme dans certains esprits, rappelons-nous que le courage et la volonté sont le ferment des plus belles victoires.

Courage et réussite à toute notre jeunesse en cette période d'examens.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances.

Bonne lecture,




Artisan Fabricant



Menuiserie bois **Entreprise**
Intérieur et extérieur
Agencement **Ludovic DIDIER**
Fabrication Mobilier **13 rue de la combe**
Tel : 03 84 54 60 27 **90 170 ETUEFFONT**



Denis RIETZ
Serrurier Métallerie

GIL **Fabricant Menuiserie Aluminium**
françois Menuiserie PVC - Miroiterie
Stores - Rideaux Métalliques - Volets



Portes fenêtres portails Clôture Escalier Garde corps

Le budget municipal

— Le budget primitif 2015 voté à l'unanimité —

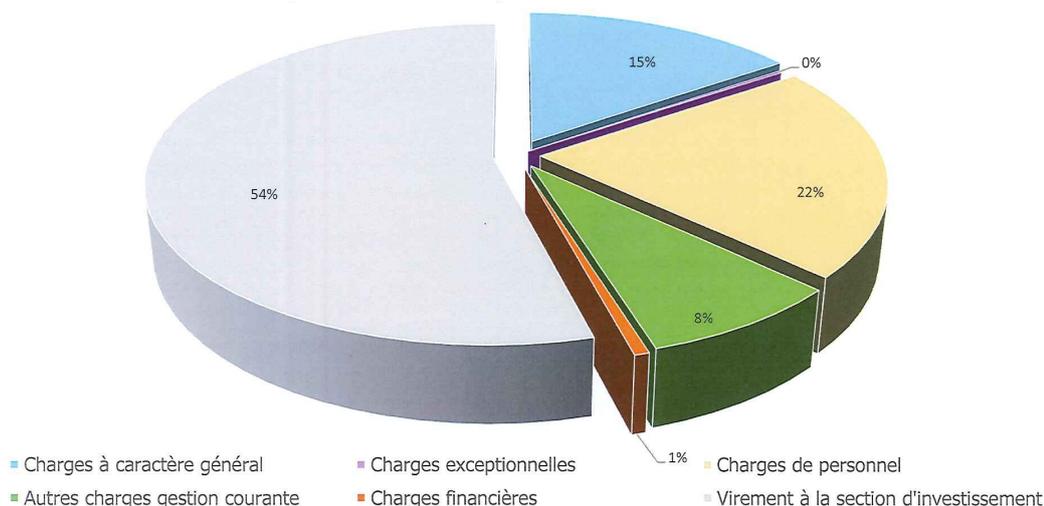
Lors de sa séance du 10 avril 2015, ouverte à tous les habitants, le conseil municipal a approuvé et voté le budget primitif 2015 à l'unanimité !

S **ection de fonctionnement**
 Recettes de fonctionnement : le résultat de l'année 2014 fait apparaître un excédent cumulé en fonctionnement de 1 734 200.64 €. Celui-ci sera reporté en recette de fonctionnement pour un montant de 1 669 429.02 € et en section investissement pour un montant de 64 771.62 € afin de couvrir nos

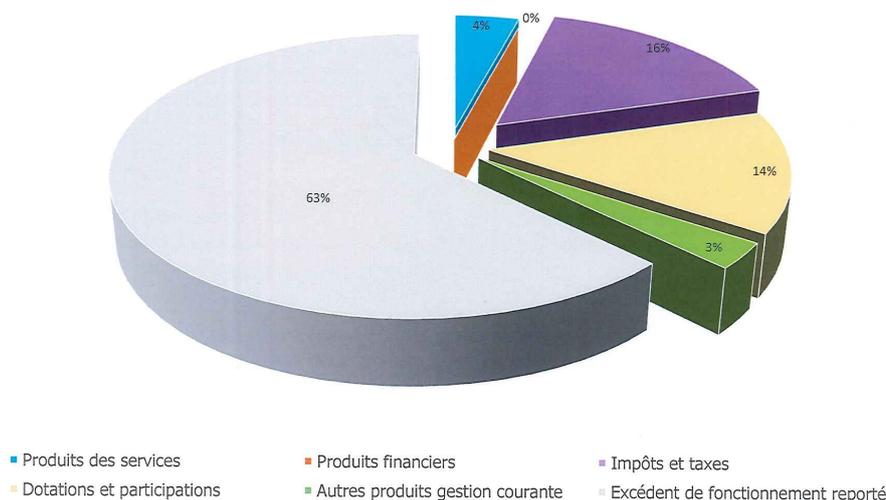
besoins de financement pour 2015. Le budget s'équilibre en section fonctionnement à 2 656 302 €. Concernant la réalisation des dépenses réelles de fonctionnement 2014 par rapport aux dépenses prévues au budget primitif 2014, celles-ci représentent 48 % du budget 2014 prévu et non 26 % comme lu dans la presse.

Les taux d'imposition fixés par la commune restent inchangés depuis 12 ans !

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des recettes de fonctionnement



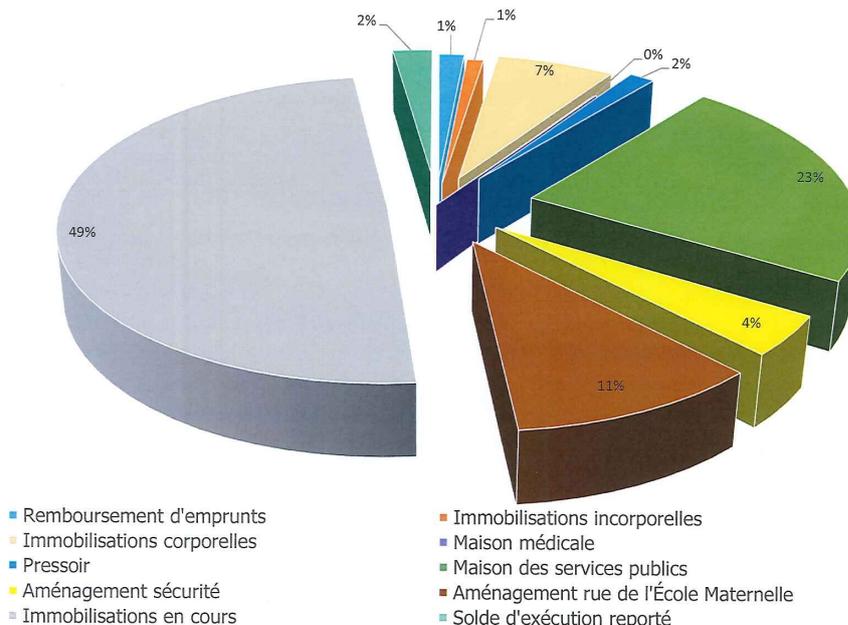
Le budget municipal (suite)

—Poursuite des investissements pour conserver un service public de qualité—

Malgré la baisse ses dotations de 4 % en 2014 et 9 % en 2015, l'État a inscrit dans le Plan de Finances 2014 des économies à réaliser pour un montant de 16 milliards jusqu'en 2017. Néanmoins, la municipalité a décidé de poursuivre sa politique d'investissement afin d'améliorer la sécurité dans la commune, permettre la construction d'une maison des services publics et aménager certaines voiries avec

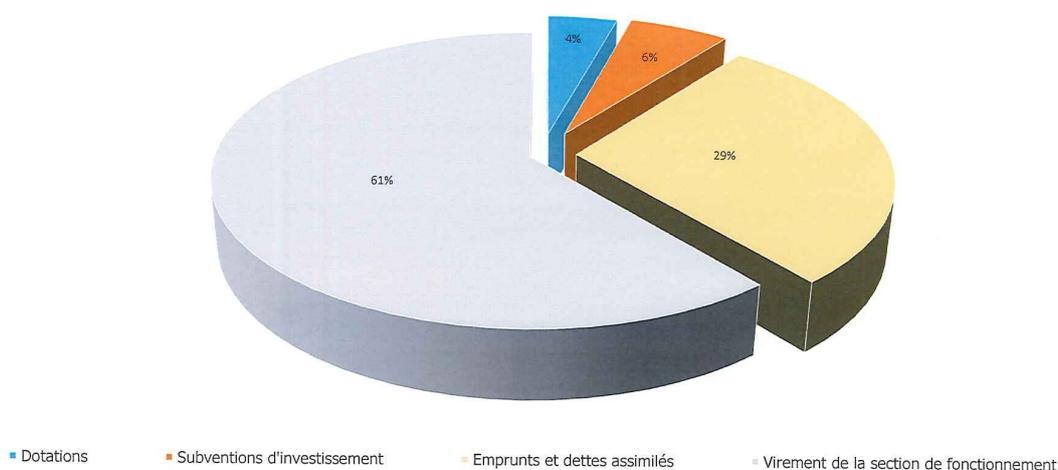
comme objectif de conserver une commune attrayante et dynamique, reconnue « BOURG CENTRE ». Le budget s'équilibre en section investissement à 2 275 276 €.

Répartition des dépenses d'investissement



Poursuite des investissements malgré le contexte économique national et la baisse continue des dotations de l'État.

Répartition des recettes d'investissement



Avec le souci permanent de conserver le dynamisme communal, d'offrir des services de qualité, un cadre de vie toujours amélioré, la municipalité a présenté un budget primitif 2015

raisonnable et responsable. Malgré la crise, nous poursuivons ainsi notre marche en avant, au bénéfice de tous les habitants.

Le budget municipal (suite)

— Montant des taxes locales —

Le sujet semblait devoir faire polémique : il a fait long feu !

Nous avons toujours affirmé depuis notre venue aux affaires vouloir maintenir les taux d'imposition au niveau qui est le leur depuis 2003 : chose promise, chose tenue. Jamais, malgré le titre un brin provocateur du journal local, il n'a été question de les baisser. Les municipalités précédentes nous ont montré le chemin et, ce faisant, nous héritons d'une situation financière particulièrement saine : pourquoi alors défaire ce qui a si bien fonctionné jusqu'alors ? N'oublions pas que moins d'impôts,

c'est moins de services à la population, c'est moins de dynamisme, c'est un cadre de vie moins agréable, c'est un village moins attractif où, d'une manière générale, la qualité de vie est moindre...

TAXES	FRANCE	DÉPARTEMENT	ÉTUEFFONT
Taxe d'habitation	23,95	21,88	11,68
Foncier bâti	20,9	15,17	12,55
Foncier non bâti	48,53	51,64	51,39

Mettre en perspective les différents taux de la commune avec les taux départementaux et nationaux (même s'ils peuvent être différents d'une commune à l'autre), donne à réfléchir sur le **niveau d'imposition moyen** dans notre pays : Ainsi le tableau comparatif suivant donne quelques clefs pour une réflexion objective...

JSRNETTOYAGE

Vitrierie, bureaux, syndic, etc...
Remise en état, maison et appartement, débaras.

49 grande rue 90170 etueffont
07/61/09/43/65

Jsrnettoyage@hotmail.fr
Particulier et professionnel.



“Aux Senteurs du Fayé “

Créations florales – toutes occasions - Cadeaux

Espace Deuil - Articles Funéraires

3, grande rue

90170 ETUEFFONT

Tél/fax 03 84 54 64 08

www.aux-senteurs-du-faye.com

Adhérent FLORAJET

Commande et Paiement à distance CB



Les travaux de l'été : rue de l'École Maternelle

En juillet 2014, le conseil municipal a validé le programme des gros travaux à réaliser sur la durée du mandat 2014-2020.

L'aménagement de la rue de l'École Maternelle a été retenu comme opération prioritaire d'urbanisme et de sécurité.



Les travaux sont programmés de la façon suivante :

- 2015 : Mise en souterrain des réseaux secs (Électricité - Télécom - Éclairage public) ;
- 2016-2018 : Refonte du réseau d'eau potable - aménagement de la voirie.

La mise en souterrain des réseaux, première phase de l'opération débutera en juillet 2015 et durera jusqu'à l'automne.

La rue de l'École Maternelle (tronçon compris entre la Grande Rue et le pont), ainsi que la Rue Traversière, l'Impasse du Montanjus, la Rue des Cités et la Rue du Montanjus (pour partie) sont concernées par l'emprise du chantier.

Le SIAGEP (Syndicat Intercommunal d'Aide à la Gestion des Équipements Publics), maître d'ouvrage et maître d'œuvre de cette opération, participera à hauteur de 183 313 euros. Le montant total estimé est de 283 647 euros. Par conséquent, il restera 100 334 euros à la charge de la commune. Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2015.

L'entreprise VIGILEC de Voujeaucourt a été retenue pour la réalisation des travaux qui débuteront début juillet.

Parallèlement ERDF a décidé de profiter de cette opportunité pour démolir l'ancienne « cabine haute » située sur la zone des travaux pour la remplacer et réimplanter un poste de distribution « bas » de nouvelle génération. Cette opération (y compris l'enfouissement de la ligne moyenne tension) sera financée en totalité par ERDF.

Bien entendu un chantier de cette ampleur occasionnera des modifications temporaires des habitudes (surtout en terme de circulation) pour les habitants. Nous ferons de notre mieux afin qu'une part importante du chantier se fasse hors période scolaire. Les élus sont, naturellement, à l'écoute et à la disposition des riverains pour tous renseignements et informations complémentaires.



Extension de la maison médicale

— Inauguration le samedi 11 avril 2015 —

Cette inauguration constitue l'aboutissement d'un projet initié durant le mandat précédent sous l'impulsion de Gérard GUYON.

Elle a été officialisée en présence de Monsieur JOLY, Préfet, Madame RINGENBACH et Monsieur MICLO, Conseillers Départementaux, Monsieur ANDERHUBER, Président de la CCPSV, Monsieur GUYON, Maire Honoraire, Monsieur BAZIN, Maire, des Membres de la profession médicale exerçant à Étueffont (médecins, infirmières, pharmaciennes, ostéopathe, kinésithérapeute, psychologue) des Personnels Communaux (Services Techniques et de Secrétariat), et de nombreux Anciens et Nouveaux Élus.

Après avoir visité les locaux, Monsieur le Préfet a coupé le traditionnel ruban, puis, la pluie s'étant invitée, les discours se sont déroulés au « 1000 clubs ».

Monsieur GUYON a rappelé la genèse du projet.

À l'origine, une maison médicale construite en 1980 accueille un jeune médecin en la personne de Monsieur MERVANT, désirant s'installer. Celui-ci fera toute sa carrière à Étueffont, puisque sa retraite est programmée pour cet été...

Le bâtiment est ensuite aménagé pour accueillir un cabinet infirmier, d'abord occupé par Madame TROTTA, puis par Madame MATHEY, toujours présente.

L'ouverture d'une pharmacie, après bien des péripéties est enfin autorisée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Celle-ci est tenue par Madame MARET, puis par Madame THENOZ, enfin actuellement par Madame ÉDUS, aidée dans sa tâche par Madame COGNARD, et deux préparatrices, Mesdames COLLET et LEHMANN.

Une deuxième maison médicale voit le jour en lieu et place de l'ancien salon de coiffure de



Madame SCHMITT, accueillant un ostéopathe, Monsieur FAYOLLE, une kinésithérapeute, Madame DUVERGER et une psychologue, Madame GUYONNET.

L'offre médicale semble complète sur notre village...

Mais notre cabinet médical, datant d'une trentaine d'années, a besoin d'un « lifting », que ce soit au niveau isolation, esthétique ou au niveau volumes, puisque voyant poindre à l'horizon la future retraite de Monsieur MERVANT, Monsieur GUYON et le Conseil Municipal se mettent en quête de trouver un deuxième médecin, afin d'anticiper et si possible permettre à deux médecins de travailler ensemble sur notre commune. Monsieur CHEVROLET répond à notre demande, attiré par la vie à Étueffont.

Octobre 2012, le projet prend forme, les appels d'offres sont lancés, les travaux commencent en 2013.

L'extension a pu se réaliser tout en gardant les cabinets médicaux et infirmiers ouverts durant toute la durée des travaux, ceci grâce à une bonne organisation au niveau des entreprises et surtout grâce à la bonne volonté et la patience des personnels médicaux (médecins et infirmières).

En premier lieu, extension du bâtiment, jonction entre l'ancienne et la nouvelle construction, mise en service de l'extension (Monsieur MERVANT dans le futur cabinet infirmier, et les infirmières dans la future salle de réunions), réfection totale de la partie ancienne qui sera réservée aux deux médecins (deux



Extension de la maison médicale (suite)

— Inauguration le samedi 11 avril 2015 —

cabinets et une salle d'attente commune aux deux praticiens).

Enfin, en septembre 2014, chacun et chacune peut investir définitivement les nouveaux locaux. Messieurs MERVANT et CHEVROLET, médecins, dans l'ancien bâtiment rénové, Mesdames MATHEY, RAVERDY, HERBUTÉ et CORNU, infirmières, dans l'extension.

Cette nouvelle offre médicale sur notre village a pu se réaliser grâce également à l'investissement de Madame ÉDUS, qui a su fédérer tous les membres de la Communauté Médicale autour de ce projet. Nous les en remercions.

Nos remerciements vont également à Gérard GUYON, qui a su, par sa volonté et son ambition, initier cette belle idée, porter et défendre ce projet devant l'ARS (Madame TISSERAND, Déléguée Territoriale de l'ARS est excusée) et le réaliser.

Monsieur BAZIN a ensuite rappelé le financement du projet, d'un coût total de 282 990 €.

Ses remerciements vont à :

- Monsieur le Préfet et les services de l'État pour l'attribution d'une subvention DETR de 30 708 €
- Madame DUFAY, Présidente de Région (excusée) et EFFILOGIS : 28 369 €
- Monsieur CHEVÈNEMENT, ancien Sénateur (excusé) : 10 000 €

Restent 213 913 € à la charge de la commune.

Il remercie les différentes entreprises ayant pris part à ce projet, à commencer par Monsieur SAUTEREAU, architecte, entouré du cabinet d'ingénierie BLONDEAU, le cabinet PETIN-HENRI (chauffage), les entreprises ALBIZZATI (maçonnerie), PY-ELYAS (ossature bois et couverture), HAUSS (isolation, cloisons, peintures intérieures), EMD (fenêtres et menuiseries), SEB (électricité), ELEC 90

(chauffage sanitaire), DE STEPHANO (sols), CURTIS (façades extérieures), et MONNIER (aménagement extérieur).

Il rappelle, si besoin était, que cette réalisation conforte notre politique de service, de soins, de proximité à l'encontre de notre population.

Madame ÉDUS, Présidente de l'association « Pôle de Santé Pluridisciplinaire du Fayé » expose les raisons de sa création, liées à la nécessité de mutualisation de toutes les différentes professions de santé présentes sur notre commune.

Les objectifs de cette association sont :

- d'une part, le travail en coordination réfléchi afin d'améliorer la qualité des soins ;
- d'autre part, porter un projet de santé afin d'assurer la pérennité des soins dans notre bassin de vie.

Cette structure a vu le jour en janvier 2013, parallèlement au projet d'extension de la maison médicale. Elle est membre de la Fédération des Maisons de Santé Comtoises (FEMASAC) et de la

Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé, avec le souci d'exercer en milieu rural, au sein de la population de façon coordonnée, en privilégiant humanité, confiance et proximité.

Monsieur CHEVROLET, en qualité de nouveau médecin, a présenté l'ensemble des professionnels de santé œuvrant au sein de l'association en soulignant la complémentarité de chaque spécialité à l'intérieur du projet de celle-ci et au bénéfice de la population.

Monsieur le Préfet a ensuite pris la parole pour se féliciter que les services de l'État aient pu accompagner ce projet, véritable opportunité pour les petites communes permettant la présence des services médicaux dans le monde rural, ceci dans un contexte difficile pour les finances locales.

La matinée s'est terminée par le verre de l'amitié.



Le Conseil Municipal Enfants

___ 11 avril 2015 : Distribution de fleurs ___



Chers Amis,

Avril est arrivé...

Alors qu'en dites-vous ?

Voyez-vous les oiseaux, les fleurs ?

Regardez les petites pousses dans les champs...

Installez-vous à votre porte, à votre fenêtre, sur votre terrasse...

Laissez-vous caresser par la douceur de l'air...

Posez-vous sur votre transat...

Rêvez à la Nature qui se réveille.

Intéressez-vous à l'abeille qui revient travailler.

Notez les changements de Dame Nature

Tournez la tête vers le papillon qui batifole

Écoutez les chants des oiseaux...

Murmurez quelques ritournelles de votre enfance...

Enfin,

Permettez aux jeunes de vous déranger un moment

Et

Surtout, surtout, croyez encore et toujours à la beauté de la Vie

Avec toute notre amitié,

Jéhanne

Antoine

Nathan

Sandy

Tanguy

Martin

Naël

Tom V

Amélie

Jeanne

Thomas

Robin

Ben

Tom C

Kilian

Mathéo

Et les membres du Groupe de Pilotage



Les jeunes du Conseil Municipal Enfants (CME), accompagnés de cinq adultes, ont rendu visite aux personnes âgées de plus de 80 ans, vivant seules dans la commune. Ils ont lu un petit poème évoquant les beaux jours et leur ont offert des fleurs printanières. Ce fut également l'occasion de parler du temps passé souvent regretté par nos aînés. Les personnes vivant en maison de retraite n'ont pas été oubliées. Une quarantaine de personnes âgées ont été visitées.



___ 8 mai 2015 : 70^e anniversaire de la victoire ___



La cérémonie au Monument aux Morts a commencé à 11h30. Jacques PETITJEAN en a commandé le déroulement, Carlos HAMELIN était à la sonorisation et Joël BATZENSCHLAGER montait le drapeau. N'oublions pas les porte-drapeaux officiant cette année pour la dernière fois.

Après le traditionnel dépôt de gerbes, Jéhanne BEY,

Damien GEISS, Tanguy LEVREY et Kilian MANIER ont lu des passages de « Nuit et brouillard » de Jean Ferrat.

Jéhanne BEY et Kilian MANIER



Conseil Municipal Enfants (suite)

— 8 mai 2015 : 70^e anniversaire de la victoire —



Lucie ANNEQUIN



Noé HUBSCH

Introduction de Martine HAMELIN :

« Nous célébrons ce matin le 70^e anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale. C'est aussi le 70^e anniversaire de la libération des camps de concentration et d'extermination. Les « NN » « Nacht und Nebel », ce nom « Nuit et Brouillard » leur avait été donné par les nazis afin de jeter l'oubli sur leur sort.

Neuf millions de personnes ont été exterminées dans ces camps ; on ne peut pas oublier.



Alix LEVREY

En 1963, Jean FERRAT a écrit cette chanson, en hommage à son père interné au camp de Drancy et déporté à Auschwitz où il est décédé. »

Le message de l'Union Française des Associations de Combattants (UFAC) a été lu par Carlos HAMELIN accompagné de Lucie ANNEQUIN, Alix LEVREY et Noé HUBSCH, anciens conseillers enfants présents à la cérémonie.

Après le discours du Maire d'Étueffont, l'Appel au Morts et la diffusion de chants patriotiques, les participants se sont retrouvés au « 1000 clubs » pour le vin d'honneur.

Monsieur SALAS et Monsieur WALGER sont venus remercier les enfants pour leur participation. « **J'avais votre âge lorsque René SALAS est venu libérer notre village** » leur dit Paul WALGER avec émotion.



Nous vous rappelons que tous les habitants du village sont invités aux commémorations du 8 Mai et du 11 Novembre.

La journée citoyenne

— Des travaux intergénérationnels —



Une journée citoyenne, c'est dans l'air du temps, où développement durable rime avec conscience environnementale. Mais Étueffont s'inscrit dans cette démarche depuis de nombreuses années, et cette journée en est un des événements « phare ». Alors oui, nous pourrions dire que ceux qui y participent remplissent leur devoir civique, ou contribuent à maintenir et améliorer le cadre de vie de notre belle commune. Mais par-dessus tout, cette



journée se place sous le signe de la convivialité, de la bonne humeur, et du plaisir de passer une journée ensemble, mêlant ainsi l'utile à l'agréable.

Le 9 mai dernier, la mobilisation des habitants d'Étueffont ne s'est pas démentie, avec encore cette année plus d'une centaine de participants, malgré le pont du 8 mai et une météo un peu moins clémente que l'an passé. Les chantiers,

Vers 13 heures, les participants se sont retrouvés à l'EISCAE pour faire le bilan des divers chantiers et prolonger ce moment de partage autour d'un buffet offert par la commune.

Un grand merci à tous les bénévoles, et d'ores et déjà, rendez-vous le 21 mai 2016 pour la prochaine édition de la journée citoyenne d'Étueffont.

répartis en 17 ateliers, ont mis à contribution les anciens comme les plus jeunes, venus nombreux, et tous très motivés durant toute la matinée pour mener à bien leurs tâches, telles que :

- La réfection et/ou le désherbage de trottoirs (quartier du Cotet Huot, rue d'Éloie, rue de Rougemont, rue de la Madeleine, Grande Rue vers le « 1000 Clubs »),
- Des travaux d'entretien à la base de loisirs (association ACCA),
- Le débroussaillage (mare du Champs des Gravier, arboretum à la Chapelle du Mont Bonnet, bords de rivière),
- La remise en état de l'arboretum
- La réalisation d'un muret de pierres sèches vers le Monument aux Morts,
- La lasure de la façade du bâtiment du vétérinaire et de l'immeuble du Crédit Mutuel,
- La réfection des chemins derrière le Centre APF (liaison entre le lotissement du Château et la rue des bois Sarclés),
- La peinture des volets du local de tennis, ainsi que la remise en état du grillage et le nettoyage des installations du court de tennis,
- Différents travaux à la Forge Musée, dont la dépose de la frissette sous toit pour permettre une isolation et un aménagement ultérieurs,
- Le remplacement des lattes abîmées des bancs de la commune,
- L'avancement de l'aménagement du pressoir communal (pavage devant le bâtiment, pose d'un plafond, bardage extérieur),
- La préparation des massifs et jardinières pour le fleurissement du village.



État civil

— Du 15 novembre 2014 au 31 mai 2015 —

Les Naissances :

Yasmine CHERFAOUI née le 20 novembre 2014
 Naïlys BRICQUEBEC née le 19 décembre 2014
 Émile Aeschbacher né le 19 janvier 2015
 Théotime IRÉNÉE né le 21 mars 2015
 Anaé et Ugo HUMBERT nés le 22 mars 2015
 Raphaël DUBOIS né le 27 avril 2015
 Loris GAUTREAU né le 19 mai 2015



Les Décès :

Rolande STRIBLEN épouse LAMBALOT décédée le 17 décembre 2014
 Julien CARETTE décédé le 24 janvier 2015
 Marie-Madeleine GIROL épouse DEMOUGE décédée le 20 mars 2015
 Marcel ROLAND décédé le 20 avril 2015
 Jacques ÉTIENNE décédé le 25 mai 2015

Le relevé d'État civil n'est pas complet, certaines personnes ne souhaitant pas voir leur nom paraître dans notre bulletin.

location - vente - choix - conseil



M

atériel
édical

Chantal Edus
 6, rue de Giromagny
 90170 Etueffont
 tel: 03 84 54 62 26

tout pour la sortie hospitalière et le maintien à domicile



contention - orthopédie - prise de mesures

Auberge Aux Trois Bonheurs

34 grande rue 90170 ÉTUEFFONT
 ☎ 03.84.54.71.31.



Friture de carpe
Friture de sandre
Cuisses de grenouille
Terrasse d'été



Ghis IMMOBILIER



Toutes Transactions Immobilières



13, Place du Général de Gaulle
90110 ROUGEMONT LE CHÂTEAU
☎ 03.84.27.63.02 📠 03.84.27.67.72
www.fnaim.fr/GHIS-IMMO
www.ghis-immobilier.fr

Votre agence Axe Belfort/Mulhouse
et Couronne Belfortaine

"INTERVIENT DANS VOTRE COMMUNE ET VOUS PROPOSE"

Si par la suite, vous souhaitez nous confier votre bien immobilier à la vente, sachez que nos services et nos garanties FNAIM sont :

"SANS AUCUN ENGAGEMENT FINANCIER DE VOTRE PART."

UNE ÉVALUATION RÉELLE ET GRATUITE*
DE VOTRE BIEN IMMOBILIER SI LA VENTE EST
CONFIÉE À L'AGENCE

COUPON RÉPONSE À NOUS RETOURNER

GHIS IMMOBILIER

13 Place du Général de Gaulle
90110 ROUGEMONT LE CHÂTEAU

ghis-immobilier@orange.fr

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel domicile :

Tel portable :

RENDEZ-VOUS ASSURE SOUS 48H
(À réception de ce courrier)

Sous réserve de votre accord par écrit de nous confier votre bien immobilier.

Ne pas jeter sur la voie publique

SARL - RC Belfort 483 609 194

GALIAN Garantie financière : 120 000 €
Transaction Carte Professionnelle n° 90-0012 délivrée par la Préfecture de Belfort

Au p'tit marché

6 Grande Rue
90170 ÉTUEFFONT
Tel : 03.84.23.58.42.

L'épicerie de
proximité à
prix ajusté !



Nos partenaires :

- Boucherie « La Savoureuse » (Valdoie)
- Boulangerie Jacquel (Roppe)
- Farine Thuriot (Bethonvilliers)
- Fromagerie « Seidel » (Vesmont)

Et bien d'autres....

Paniers garnis !

Travailler en local
on y gagne tous !

À bientôt !

www.crea-habitat.com



Créa'HABITAT
Un seul Homme pour toutes vos envies de *rénovation*

Votre artisan vous accompagne
pour tous vos projets d'aménagement intérieur
de la conception à la réalisation

**Simplifiez-vous
les travaux**



Contactez Pierre Edouard PELTIER au

03 84 27 18 82

90170 ETUEFFONT

Paroles aux associations

— Le comité des fêtes —

Lors des élections municipales, sur notre profession de foi nous nous étions engagés à créer un comité des fêtes sur notre commune. Aujourd'hui c'est chose faite ; en effet, suite à quelques réunions avec les associations actives sur notre village, nous avons décidé de lancer un appel à toutes personnes désirant s'impliquer dans cette association.

Suite à cet appel, vingt personnes ont répondu favorablement. Il ne nous restait plus qu'à agir. Chose faite car suite à plusieurs réunions, un groupe de travail de dix personnes s'est concerté afin de rédiger les futurs statuts et règlement intérieur de cette nouvelle association, qui aura pour but d'organiser des fêtes et manifestations de qualité dans la commune en relation avec toutes les associations du village.

Une brocante sera organisée par le comité des fêtes le 30 août 2015.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mairie : 03.84.54.60.40.

Dernière minute, composition du bureau :

Président : Jean GONNIN

Vice président : Christian MAIRE-LANTZ

Secrétaire : Françoise NDONGUE

Secrétaire adjointe : Dominique GRISEY

Trésorier : Pascal PEROLLA

Trésorière adjointe : Brigitte PRÉVOT

— Le pressoir communal —

Dans la continuité de la politique menée à Étueffont depuis de nombreuses années, notre commune va finaliser le projet de pressoir communal, initié par la précédente équipe (voir bulletin n°61).

Cette politique qui visait à préserver la ruralité notamment en entretenant et en sauvant les vergers et les espèces fruitières menacées va maintenant mettre en valeur leur production.

Ce pressoir sera situé dans un ancien garage au 9 Grande Rue. Le bâtiment est en cours d'aménagement et le matériel est choisi, il s'agit d'une chaîne complète comprenant le lavage des fruits, leur broyage et le pressage. Le processus s'achève avec la pasteurisation du jus et sa mise en récipient de type cubitainer (bag in box). Le



tout sera opérationnel vers le 15 septembre 2015.

Une association gèrera le pressoir ainsi que le rucher et les vergers communaux.

Ce lieu sera ouvert à tous et une participation au travail sera indispensable ; chacun repartira avec le jus de ses fruits. Une participation financière sera demandée en fonction des services utilisés.

La mairie d'Étueffont recevra les inscriptions à partir du 15 septembre 2015.

Voici la composition du bureau de l'association :

Président : LOTH Joël

Vice Présidente : CLAUDE Gersende

Secrétaire : LUCZAK Jean-Luc

Secrétaire adjointe : STAUB Gabrielle

Trésorier : MÉNABEUF Gilles

Trésorier adjoint : PEROLLA Pascal

Pour tous renseignements : pressoir.etueffont@gmail.com ou 06.26.96.03.93

Parole aux associations (suite)

— Le Val Fleury —



Encore une fois, merci à toutes et tous pour votre participation, bénévoles du Val Fleury et employés communaux, élus de la commune, habitants qui fleurissez et entretenez vos maisons et jardins, et donnez à tous un village fleuri et agréable !

Le repas de printemps du 18 avril a été un beau succès ; quand ce bulletin sera publié, nous aurons profité de la journée citoyenne du 9 mai pour nettoyer et préparer bacs et massifs, planter plus de 2000 plants dans les jardinières, bacs et massifs ; et nous serons passés à l'entretien régulier de nos fleurs et aux derniers ajustements avant le passage des jurys !

Cette année encore, nous poursuivons notre programme de participation aux efforts de partages entre associations du village (brocante) et la préparation du traditionnel repas dansant d'automne ; sans oublier le passage du jury communal du fleurissement des maisons du village (*vous pouvez et devez vous déclarer*



candidats encore et jusqu'au passage du jury qui aura lieu en juillet) et ensuite la préparation et mise en place des décorations de Noël...

Nos projets pour le rond-point central devraient se matérialiser bientôt (avec la participation de la Forge-Musée et du forgeron ... on vous laisse découvrir !) et toujours nos projets pour l'évolution de nos plantations ; nous sommes toujours prêts à accueillir les idées (fleurissement et décorations festives) et la participation de tous ceux qui voudraient nous rejoindre pour quelques heures ou plus... : contactez-nous !

A. Dalla Riva 06 22 85 45 37 ou

G. Staub 06 44 93 20 31.

7 mai 2015 : vente de fleurs (commandes)

9 mai 2015 : participation à la journée citoyenne

16 mai 2015 : mise en jardinières (par les bénévoles)

7 novembre 2015 : repas d'automne

27 novembre 2015 : assemblée générale

28 novembre 2015 : remise des prix du jury du village.

avril 2016 : vente de graines (marché de terroir d'avril)

16 avril 2016 : repas de printemps

1^{er} mai 2016 : marché aux fleurs (marché de terroir de mai)

22 octobre 2016 : repas d'automne.



Parole aux associations (suite)

— L'ACCA d'Étueffont —

L'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) d'Étueffont exerce son activité sur un territoire de 693 ha dont les $\frac{3}{4}$ appartiennent à des particuliers, le reste étant propriété de la commune. Notre vaste commune est constituée de notre ACCA, mais aussi de quatre sociétés de chasse privées. Nous y pratiquons notre loisir/sport du deuxième dimanche de septembre au dernier dimanche de Février. Nos sorties nous permettent d'observer et de prélever du gibier, bien sûr, mais également de côtoyer de nombreux promeneurs, vététistes et autres personnes qui veulent profiter de cette si belle nature qui nous entoure. La sécurité est la priorité de tous les chasseurs. Lors de nos sorties, vous pouvez facilement nous apercevoir et nous reconnaître par le port de nos gilets



orange fluo. Cette couleur est la seule que l'on peut apercevoir de loin dans nos forêts. Nous ne pouvons que vous engager à vous rendre visibles de tous lors de vos sorties. Nous nous efforçons de baliser les secteurs que nous parcourons. Il est regrettable que certaines personnes malveillantes croient utile de jeter nos pancartes qui ne sont là que pour informer les usagers de notre présence. Nos pancartes, en ce qui concerne l'ACCA d'Étueffont, ne sont pas mises à demeure, comme sur d'autres territoires, elles sont mises en place avant la battue et retirées dès la fin de celle-ci. Nous restons toujours à votre disposition pour faire découvrir notre passion. Si vous êtes intéressés, contacter Le Président : Joël MONNIER ou le Vice-Président : Monsieur BINGLER.

— L'office départemental de la chasse —



La prairie mellifère ou jachère fleurie en 2014

La chasse, mais pas que Comme objectif essentiel, l'Office Départemental de la Chasse a le souci de préserver le milieu dans lequel évoluent animaux et insectes.

Pour ce faire, l'Office met à la disposition de notre commune, chaque année, des semences de fleurs mellifères.

Notre lieu de plantation se porte depuis

plusieurs années sur le chemin qui mène à la Base de Loisirs le long du Verger d'Alignement, en prolongement de la Rue de Petitmagny. Nous y avons ainsi créé une prairie fleurie.

Grâce à l'Office Départemental de la Chasse, et à nos employés municipaux qui effectuent l'ensemencement, vous pourrez y admirer papillons et abeilles. Cette jachère fleurie permet à ces dernières de trouver les pollens indispensables à la fabrication du miel dont nous raffolons et de participer à la pollinisation de nos arbres.



La prairie mellifère ou jachère fleurie au printemps 2015

Parole aux associations (suite)

— L'Association ÉLAN d'ÉTUEFFONT: l'équilibre et le choix pour être en forme —



Élan continue ses activités !
Notre assemblée générale s'est tenue le samedi 30 mai au « 1000 Clubs » à 9h30.

Jeudi 25 juin réunira toutes les adhérentes à 19 heures autour d'un pot afin de clôturer les cours de Jean notre animateur Gym.

ÉLAN vous convie à une Zumba Plein air le vendredi 19 juin à 19 h sur le parking de l'EISCAE.

Sylvie a ouvert mi-mars un cours de Gym « Bien-Être » à la Salle Communale de ROUGEGOUTTE les mardis de 19h15 à 20h15. Cette adhésion forfaitaire « Remise en Forme », permet de suivre d'autres activités sur Étueffont, et de participer à des sorties. Elle est ouverte bien sûr aux adhérentes ÉLAN.

Les sorties « Rando » et « Thermes » habituelles se poursuivent sous la houlette de Marie-Agnès.

Cette année nous avons organisé 3 conférences :

- Samedi 8 novembre : « *Le stretching : pourquoi ? comment ?* » animée par Jean DUBREU, professeur d'éducation physique, formateur sport-santé, animateur ÉLAN ;
- samedi 07 février : « *Bien faire des abdos : comment ???* » animée par Jean DUBREU ,
- samedi 21 mars : « *Développer l'énergie en soi : initiation au Yoga* » animé par Chantal ZAPPINI (professeure de yoga).

Nous vous proposons pour 2015-2016 de renouveler la conférence sur les étirements. Elle sera présentée à Rougegoutte. Une animation autour de l'alimentation santé sera proposée en mars. Une naturopathe nous aidera à en comprendre les enjeux et à réfléchir à une alimentation mieux adaptée selon nos rythmes personnels. Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

L'année 2014-2015 s'achèvera le 30 juin et 2015-2016 commencera le 21 septembre avec au programme 7 activités différentes réparties sur 10 créneaux horaires.

Vous pourrez vous inscrire dès le 15 juin : fiches d'inscription à retirer sur place aux heures de cours ou sur demande :

Téléphone Sylvie (03 84 54 78 19) et

Dominique (03 84 54 62 97) –

dominique.grisey@gmail.com



Parole aux associations (suite)

— L'Association ÉLAN d'ÉTUEFFONT: l'équilibre et le choix pour être en forme —

ACTIVITÉS	Animateur	Horaires	Lieu
Gym – ballon*	Valérie	<i>lundi 16h15 – 17h15</i>	<i>EISCAE Étueffont</i>
Gym « Bien-être » Zen	Sylvie	<i>lundi 19h15 – 20h15</i>	<i>Mille Clubs - Étueffont</i>
Gym « Bien-être » Zen		<i>mardi 19h15 – 20h15</i>	<i>Salle Communale - Rougegoutte</i>
Gym douce	Jean	<i>jeudi 15h30 – 16h30</i>	<i>Mille Clubs - Étueffont</i>
Gym douce		<i>jeudi 16h30 – 17h30</i>	<i>Mille Clubs - Étueffont</i>
Gym : Danse Country		<i>jeudi 17h45 – 18h45</i>	<i>EISCAE Étueffont</i>
Gym fitness		<i>jeudi 19h – 20h15</i>	<i>Mille Clubs - Étueffont</i>
Marche Rando	Marie - Agnès	<i>mercredi 14h à 16h</i>	<i>RDV : Mille Clubs - Étueffont</i>
Zumba	Valérie	<i>mercredi 19h30 – 20h30</i>	<i>Mille Clubs - Étueffont</i>
Zumba		<i>vendredi 19h – 20h</i>	<i>EISCAE Étueffont</i>
Zumba +		<i>mercredi 19h30 – 20h30 et vendredi 19h – 20h</i>	

— La chorale d'Étueffont : les R(h)apsod's —

Composée de près de cinquante chanteurs venus aussi des villages environnants, répartis en quatre pupitres (soprano, alto, basse et ténor), elle répète le mercredi soir de 20h00 à 22h30 pendant les périodes scolaires dans la grande salle de l'EISCAE à Étueffont. Nous sommes dirigés par Raphaël Habersetzer et nous vous accueillerons chaleureusement. Si vous désirez venir grossir nos rangs, nul besoin d'être musicien pour rejoindre une équipe d'amis car des moyens d'apprentissage modernes vous aideront à être vite à l'aise. Nous nous associerons à Magny Mélody de Petitmagny pour donner un concert à l'église de Grosmagny **le dimanche 28 juin 2015 à 17 heures.**



Prestation à la maison de retraite « les Vergers » de Rougemont.

Autre date à retenir :

15 novembre 2015 : concert à l'EISCAE pour soutenir la recherche contre le cancer.

Contact : Carlos Hamelin 03 84 54 61 98

Carlos.hamelin90@gmail.com

Parole aux associations (suite)

— La Récréative —

Une équipe de parents dynamiques et passionnés dont le but est de faire rêver les enfants et de proposer des animations familiales.



Rallye du lapin



Mettre en place des moments de convivialité et de distraction pour les familles, c'est aussi aider au financement des projets pédagogiques des écoles du village.

Grâce à votre participation lors de nos diverses actions, nous avons pu aider au financement de divers projets pour les écoles maternelle et primaire du village. Cette aide de la Récréative permet aux écoles de pouvoir envisager des projets et surtout de réduire la facture du reste à charge aux parents. Ne l'oublions pas ! Encore un grand merci à tous ceux qui tout au long de cette année scolaire, ont maintenu leur soutien à la Récréative. En 2014/2015 notre association a permis de soutenir financièrement plusieurs sorties pédagogiques ou sportives, notamment :



Le Carnaval 2015 en partenariat avec les écoles et le périscolaire



Sorties Usep



1 journée au zoo



2 journées à la base nautique au Malsaucy



Ballon d'Alsace : 2 journées ski, 1 journée raquettes

À vos agendas :

Décembre 2015 : Vente de fromage/Fête de Noël des écoles

Février 2016 : Carnaval

Mars 2016 : Vente de chocolats/Chasse aux œufs

Fin d'année scolaire 2016,

LA RECREATIVE fêtera ses



Merci à tous ceux qui soutiennent nos actions et projets. Des élus aux enseignants en passant par les commerçants locaux et bénévoles de l'association, nous tenons ici, à exprimer toute notre reconnaissance pour leur aide, leur participation et/ou leur assistance.

Contact : larecreativeetueffont@gmail.com

Les sorties ski de l'école primaire



Nous sommes allés au Ballon d'Alsace pour faire du ski de fond quatre jeudis. Nous avons pris le bus le matin ensuite nous sommes allés au Chalet des Myrtilles pour prendre nos skis et nos chaussures. Nous avons repris le bus pour aller aux pistes des Démineurs où il y a une zone d'entraînement et quelques descentes. On était joyeux et excités de faire la connaissance d'Anne et de Dominique.

Notre monitrice de ski s'appelle Anne, elle est gentille. Le moniteur de l'autre équipe s'appelle Dominique. On a appris à mettre nos skis. On a commencé à skier sur les rails. C'était génial ! J'ai fait une galipette entre les rails parce qu'on devait changer de rail. On a fait le « chasse-neige » en fermant les yeux. On a sauté dans les pistes avec les skis. On a fait des petites et des grandes descentes. Avec Anne et Dominique nos

moniteurs, nous sommes allés sur les rails et sur les rails, nous montons et nous descendons. C'est super cool ! Nous sommes allés manger dans un énorme hôtel (l'hôtel du sommet) ; la neige montait jusqu'au niveau des fenêtres. La nourriture était bonne. Ça nous a bien réchauffés.

Après nous avons quitté l'auberge pour continuer à faire du ski. L'après-midi, on a mis quinze minutes à enfiler nos skis ! On a fait le début de la piste verte et la fin de la piste bleue. Il y avait une pente vertigineuse. Il y a aussi un exercice où on devait sauter de la bosse. Puis on a fait une course avec une autre classe. Nous avons skié à genoux, ça s'appelle la luge. Le dernier jour nous étions sans Anne et Dominique. Nous nous sommes entraînés sur des descentes raides aussi. Nous avons fait des sauts et nous

devions passer dans des petits espaces tous ensemble. C'était rigolo. Et à la fin, on a fait une promenade. On est retourné au Chalet des Myrtilles en bus pour rendre les skis, les chaussures et les bâtons. Ensuite on est retourné au bus et on est rentré à l'école.

Il y a la piste verte, la piste bleue, la piste rouge, la piste noire.

Piste verte : 1.7 km
Piste bleue : 4.6 km
Piste rouge : 7km
Piste noire : 22 km





s.a.r.l. MOREL

Toitures MOREL

Franche-Comté . Alsace

Du pavillon au monument historique

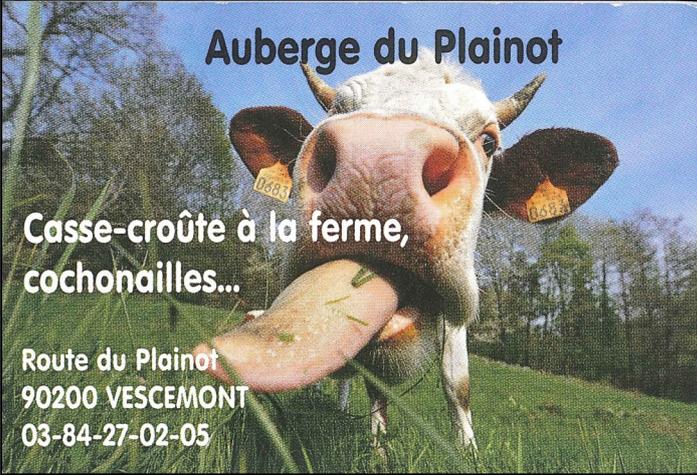
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Z.A. La Lainière - 11 Avenue de Schwabmünchen - BP12 - 90200 GIROMAGNY

Tél. : 03 84 27 10 72 - Fax : 03 84 29 56 25 - E-mail : toiture.morel@wanadoo.fr

Entreprise certifiée "Qualibat"

Auberge du Plainot



Casse-croûte à la ferme,
cochonailles...

Route du Plainot
90200 VESCEMONT
03-84-27-02-05

GIROT ET FILS B.T.P.

- TERRASSEMENT
- AMENAGEMENT
- RESEAUX
- DEMOLITION

90110 ROUGEMONT-le-CHATEAU

TEL : 03.84.23.07.85.

GIROT et Fils

90110 Rougemont-Le-Château

Pompes Funèbres

- Transport de corps
- Organisation des obsèques
- Articles funéraires (Plaques, fleurs, lanternes)
- Funérarium
- Contrats obsèques

Marbrerie

- Caveaux
- Monuments funéraires
- Gravures - Photos
- Urnes
- Entretien
- Rénovation de sépultures



Permanence téléphonique

24h/24 - 7j/7 au 03 84 23 07 85

Informations diverses

— Halte aux arnaques —

Rien n'arrête certains indécents, qui profitant de la moindre occasion, tentent d'extorquer de l'argent à ceux de nos concitoyens les plus fragiles. L'une des dernières arnaques téléphoniques consiste à faire croire qu'il est obligatoire de procéder à une vérification de votre installation de détecteurs de fumée, vérification qu'ils vont naturellement effectuer eux-mêmes en vous la facturant de manière abusive...

Aucune vérification n'est nécessaire : **signalez aux services de mairie** si vous êtes contacté par une pseudo-entreprise de cette nature... **et refusez tout net cette proposition !**

D'une manière générale ne répondez JAMAIS positivement à un démarchage qui se réclame de la Mairie, cela est déjà arrivé ! Sachez que si tel était le cas, vous seriez prévenu suffisamment à l'avance par nos services pour réagir avec la pertinence souhaitée.

— Opération « tranquillité vacances » —

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou

vos commerces au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, remplissez le formulaire disponible en mairie ou sur www.interieur.gouv.fr et rendez-vous auprès de la brigade de gendarmerie de Giromagny afin de vous inscrire à l'opération tranquillité vacances.

— Taux de recensement et parcours citoyenneté —

En 1998 a été instituée la « **Journée de Défense et Citoyenneté** » (JDC) qui constitue la suite logique de « **l'acte de recensement** » que doivent effectuer **tous les Jeunes Français** dans leur mairie de domicile, **dès l'âge de 16 ans**. Il apparaît que nombre de nos jeunes concitoyens oublient parfois cette étape

indispensable qui les met en conformité avec la loi jusqu'à leurs 18 ans. De plus cette démarche va de pair avec leur inscription sur les listes électorales.

Nous engageons donc fortement les Jeunes Citoyens de notre village à prendre contact avec la Mairie et à se mettre en conformité avec la loi.

— Mensualisation de votre facture d'eau —

Le Président du Syndicat des Eaux, Guy MICLO, rappelle à tous les Usagers du Syndicat qu'ils ont la possibilité de mensualiser leur facture d'eau. Il suffit de se renseigner auprès des services du Syndicat.

(l'échéancier 2015/2016 des mensualités s'établit pour Étueffont du 10/09/2015 au 10/05/2016).

*Syndicat des Eaux de Giromagny
76, Faubourg d'Alsace - 90200 GIROMAGNY
Tél : 03 84 29 50 19*

— Conclusion de l'ARS concernant la qualité de l'eau pour 2014 —

Qualité de l'eau à Étueffont :

- Très bonne qualité bactériologique
- Qualité physico-chimique satisfaisante
- Absence de pesticides

Globalement : eau de bonne qualité conforme aux limites en vigueur. »



Informations diverses (suite)

— Accueil de Jour « Michel LEGRAND » —

L'accueil de jour Michel LEGRAND situé à proximité de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Les Vergers de Rougemont-le-Château, dans une construction indépendante accueille chaque jour, du lundi au vendredi, deux types de publics :

- D'une part, des personnes dont l'autonomie psychique est encore bonne mais qui sont en recherche d'animation et de lien social.
- Et d'autre part des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés. Les objectifs sont de permettre aux personnes accueillies de bénéficier d'activités adaptées



visant à préserver, maintenir, voire restaurer leur autonomie, et d'offrir aux aidants familiaux des moments de répit dans l'accompagnement de leur proche, un soutien psychologique visant à poursuivre le plus possible la vie au domicile.

De nombreuses activités sont proposées, atelier gymnastique, atelier cuisine, atelier mémoire, promenades, rencontres intergénérationnelles, sorties au marché, etc.

Le transport est assuré par le personnel de l'accueil de jour.

Pour tous renseignements, appeler le 03.84.27.65.00.

— L'association « Les Amis de l'Hôpital » —



Depuis 1953, l'Association « Les Amis de l'Hôpital » intervient auprès des malades et résidents des établissements publics gérés par l'Hôpital Nord Franche-Comté (HNFC).

À MONTBÉLIARD : Hôpital A. BOULLOCHE (soins palliatifs, en service gériatrie), l'EHPAD de la « Maison Joly », aux « Soins de suite et de Réadaptation » (SSR), en Oncologie, et l'établissement « Les Magnolias » à Pont de Roide.

De même, ses membres interviennent à Jean-Messagier, en service psychiatrique, géré par l'Association Hospitalière de Franche-Comté (AHFC) sur le site de Mittan à Montbéliard.

À BELFORT : Hôpital de Belfort (pédiatrie), à l'établissement de soins de longue durée de Bavilliers.

Les interventions de ses membres actifs peuvent revêtir plusieurs aspects allant de la simple visite accompagnée d'un cadeau ou le partage d'un goûter, à la participation à des

activités de divertissement (chants, ateliers d'expression, jeux, etc.) voire à un accompagnement individuel spécifique (lecture, etc.).

L'association participe aussi, selon ses moyens financiers, au bien-être des patients, en finançant certains projets à la demande des équipes soignantes (achat de matériel de confort, de divertissement, etc.).

Les adhérents des « Amis de l'Hôpital » ont eu pour objectif de poursuivre leur mission en donnant encore plus de leur temps et en participant d'avantage au mieux être du malade.

Les besoins sont importants aussi :
Rejoignez-les ! Aidez-les !

Contact : Association « les Amis de l'Hôpital »

Site A. Bouilloche—2 rue du Dr Flamand MONTBÉLIARD

Tel : 03.81.98.53.64—03.81.96.66.82

Site internet : www.lesamisdelhopital.fr

Courriel : contact@lesamisdelhopital.fr

Informations diverses (suite)

— Halte-Répît-Détente Alzheimer de Giromagny —

La Croix Rouge Française apporte son soutien aux personnes malades et à leurs familles grâce aux Haltes-Répît-Détente ALZHEIMER en complément des structures spécialisées.

Lieu d'accueil : Croix Rouge

1, Rue de l'Église 90200 GIROMAGNY

Horaires : le mardi de 14 à 17 Heures

Contact : Mme Ève THEVENOT : 06 37 86 44 12

« Une personne qui vous est chère est atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. L'aide quotidienne, l'attention permanente et le soutien moral que vous lui apportez sont essentiels à son bien-être mais ne vous laissent que peu de temps de répit. Pourtant, ce temps précieux est aussi important pour vous que pour la personne aimée. Pour vous permettre d'en bénéficier, une équipe de bénévoles accueille votre proche pendant quelques heures en lui proposant des activités ludiques et conviviales. »

Objectifs :

- Préserver la qualité de vie des personnes âgées dépendantes et de leurs aidants familiaux, lourdement sollicités.
- Offrir un moment de partage et d'écoute par l'intermédiaire d'un accueil non médicalisé avec des équipes engagées et compétentes.
- Proposer un temps de détente pour les aidés et du répit pour leurs proches.
- Maintenir le lien social pour les personnes accueillies et leurs aidants.
- Échanger avec les autres familles et les bénévoles.
- Préparer en douceur une éventuelle séparation.

Ces Haltes-Répît-Détente constituent un moyen de sortir de l'isolement induit par un face à face exclusif. Les bénéficiaires s'évadent de leur quotidien, et se détendent dans un lieu chaleureux, partageant des activités avec les



bénévoles et les autres personnes accueillies. Les aidants familiaux prennent du temps pour eux, afin de se ressourcer et de retrouver une vie sociale souvent distendue par la maladie. Ce temps libre est indispensable car récupérateur : il permet de garder la force d'accompagner la personne malade.

L'entreprise FMT 90 vous propose ses services de rénovation immobilière

Aménagement

électricité

plomberie

petite maçonnerie



06 80 55 25 82



fmt90@hotmail.fr

Mr RAGUIN Franck

32 rue de la madeleine

90170 Etueffont

N° SIRET 794 302 307 00010



La fourrière de Belfort

En France, chiens et chats ont pour obligation d'être identifiés par puce électronique ou tatouage. Chez les chiens, l'identification est obligatoire dès l'âge de quatre mois.

Pour les chats, la loi votée par l'Assemblée Nationale en février 2011 a rendu obligatoire leur identification. Ainsi, tous les chats nés après le 1er janvier 2012 et âgés de plus de 7 mois doivent être



désormais identifiés. Nous vous conseillons aussi de les faire stériliser car les frais de capture et de garde des chats errants sont importants.

D'ailleurs, la chatterie de la fourrière va faire l'objet de travaux pour augmenter la capacité d'accueil des chats. Ces travaux apporteront un confort supplémentaire aux animaux et amélioreront les conditions de travail des agents.

Tarifs 2015

Frais de capture 45,27 €

Hébergement pour un chien

Frais d'entrée (systématique) 13,26 €

Frais de garde par jour 13,26 €

Frais de séjour par jour (pension) 6,63 €

Hébergement pour un chien dangereux ou mordeur

Frais d'entrée (systématique) 13,26 €

Frais de garde par jour 26,52 €

Frais de séjour par jour (pension) 13,26 €

Hébergement pour un chat

Frais d'entrée (systématique) 13,26 €

Frais de garde par jour 8,16 €

Frais de séjour par jour (pension) 4,08 €



Boulangerie HUBERT Xavier

7 Grande Rue—90170 ÉTUEFFONT

Adeline et Xavier HUBERT, ainsi que toute l'équipe de la boulangerie vous accueillent :

**Du mardi au samedi De 6 H 30 à 12 H 30
et de 15 H 00 à 19 H 00**

Ainsi que le dimanche de 6 h 30 à 12 H 30

Retrouvez chaque jour notre large gamme de pains : Baguette, Banette, 1900 ainsi que nos pains spéciaux : O' Mais, Épeautre, Viking, Moisson, Complet, Seigle, Céréales, Cœur de lin, etc.

Nous vous proposons également des produits d'épicerie, des fruits et légumes, du gaz, des journaux ainsi que des chocolats et des gâteaux de bonbons (sur commande).

Les belles invasives

Souvent elles sont les bienvenues : elles sont jolies, croissent vite et semblent répondre à nos besoins. Et puis le cauchemar commence ; elles envahissent, détruisent les plantes voisines et restent insensibles à tout travail de désherbage chimique ou mécanique. Ce sont ...

... les belles invasives !



L'impatiens ou la Balsamine de l'Himalaya qui fleurissant tard dans la saison, est appréciée des abeilles.



La Renouée du Japon bien connue des propriétaires de cours d'eau.



La Buddleia appelé aussi Lilas d'Espagne ou arbre à papillons

Et arrive maintenant *l'Ambroisie* très allergène. Il est encore temps dans notre secteur de s'en préserver, encore faut-il la connaître...



Quelques précautions à prendre : ne pas les dupliquer et les détruire systématiquement quand elles apparaissent de manière sauvage. Pour l'ambroisie, signaler sa présence en mairie.

Travaux de rénovation thermique

— Quoi de neuf en 2015 ? —

Le crédit d'impôt développement durable (CIDD) devient le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) :

Le CITE s'applique du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2015. Les changements pour le crédit d'impôt sont les suivants :

- À partir du 1^{er} janvier 2015, les professionnels réalisant les travaux doivent être « Reconnus Garant de l'Environnement » (RGE)
- Le taux unique du CITE est de 30%
- Plus d'obligation de réaliser un bouquet de travaux. Sont éligibles :
 - Les volets isolants ;
 - Les portes d'entrée ;
 - L'isolation du plancher bas ;
 - Les appareils de régulation ;
 - Les équipements de raccordement à un réseau de chaleur ;
 - Le calorifugeage.
- La mise en place de compteur individuel pour l'eau chaude et le chauffage, de bornes de recharge de véhicules électriques sont éligibles au taux unique.



L'Éco prêt à taux zéro (ÉcoPtz) :

- Les caractéristiques à respecter pour les isolations et les systèmes deviennent celles du Crédit d'impôt (CITE) ;
- Apparition de nouveaux travaux « complémentaires » qui peuvent être pris en compte dans l'écoPtz :
 - Le calorifugeage ;
 - Les appareils de régulation ;
 - L'isolation du plancher bas sur sous-sol, vide sanitaire, passage ouvert ;
 - La mise en place de volets roulants isolants ou de portes d'entrée ;
 - Les équipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.
- Apparition de nouveaux travaux pris en compte dans l'écoPtz :
 - Chaudière micro-cogénération gaz ;
 - Equipements de raccordement à un réseau de chaleur ;
 - Equipements de chauffage fonctionnant à l'énergie hydraulique ;
 - Pompe à Chaleur dédiée à la production d'eau chaude sanitaire (Ballon thermodynamique).

Prime de 1 350 euros :

Cette aide a été supprimée au 31 décembre 2014.

Aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) :

- À partir du 1^{er} janvier 2015, les ménages modestes sont de nouveau éligibles aux aides de l'ANAH.
- Modification de la prime forfaitaire (initialement de 3 000 euros):
 - 2 000 euros pour les ménages très modestes ;
 - 1 600 euros pour les ménages modestes.

Rappel : depuis le 1^{er} septembre 2014, il faut faire appel à un professionnel RGE pour bénéficier de l'écoPTz.



Travaux de rénovation thermique (suite)

— Quoi de neuf en 2015 ? —

PLAFONDS DE RESSOURCES - PROVINCE		
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 300	18 332
2	20 913	26 811
3	25 152	32 242
4	29 384	37 669
5	33 633	43 117
Par personne supplémentaire	+ 4 239	+ 5 431

— Effilogis —

Le montant des aides évolue pour cette année 2015 :

- Projet de rénovation global pour les propriétaires occupants :
 - La subvention passe de 5 000 à 4 000 €;
 - Le bonus qualité de l'air de 1000 euros disparaît ;
 - Le bonus éco matériaux d'un montant de 1 000 € apparaît.
- Projet de rénovation global pour les propriétaires bailleurs de logement (s) à loyer conventionné :

- Le bonus performance passe de 1 000 à 2 000 € par logement.



- Projet de rénovation par étape pour les propriétaires occupants :
 - L'aide pour la première étape passe de 3 000 à 2 500 € ;
 - L'aide pour la deuxième étape passe de 4 000 à 3 000 €.

Liens vers des sites internet sur les aides financières :

<http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financer-projet/renovation>

<http://renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

<http://gaia-energies.org/>

GAIA ÉNERGIES : 240 Avenue Jean Jaurès - 90 000 BELFORT (03-84-21-10-69)



sarl Eglinger

Peinture - Papier peint
Décoration - Isolation
Ravalement de façades
Revêtement murs et sols
Plaque de plâtre

16 rue de Rougemont - 90170 ETUEFFONT
Tél/Fax 03 84 54 63 28 - Port 06 63 79 25 49
Email : christian.eglinger@akeonet.com

Découvrez d'autres exemples de réalisations sur notre site : www.sandraeglinger.fr



BAR / TABAC « CAFE DE L'ÉTOILE »

5 rue de Giromagny 90170 ÉTUEFFONT
TEL : 03.84.54.67.40

Vente de :

- dépôt de pain
- recharges téléphoniques tous opérateurs
- tickets à gratter de la FDJ ; amigo ; paries sportifs
- pizzas à emporter ou sur place, tous les soirs du vendredi au dimanche
- hot dog/frites

Ouverture :

du lundi au jeudi de : 9h à 14h et de 17h à 21h
le vendredi : 9h à 1h / le samedi : 9h à 2h
le dimanche : 9h à 13h et de 17h30 à 21h
Fermé le lundi soir et le mercredi matin.

Soirées à thèmes : belote ,concert, karaoké



7, rue de Les Errues
90170 ANJOUTEY
Tél. 03 84 54 67 51
0689884665

STEINMETZ
DÉSIRÉ



TROMMENSCHLAGER

TRAVAUX PUBLICS



11, rue du Fayé
90170 Etueffont

Tél. : 03 84 54 61 44
Fax : 03 84 54 61 85

www.trommenschlager.com

Mairie et Paroisse d'Étueffont : L'an mil Sept Cent Quarante Trois *

Dans l'Ancien Régime, appellation correspondant à la période antérieure à 1789, notre village appartenait au comté de Belfort et à l'une de ses cinq régions, le Rosemont, dont le Haut Rosemont, comprenant 17 villages s'étalant d'Auxelles à Bourg.

La division inférieure du comté est la mairie ; le cadre de la vie rurale est le village où les habitants constituent une communauté. Dans le comté du Belfort, rares sont les mairies réduites à un seul village, mais peu nombreuses également celles qui en comptent plus de quatre comme Etueffont (et Giromagny) : ainsi, les deux Etueffont, Lamadeleine, Petitmagny, Anjoutey et Bourg.

Le découpage des mairies ne tient compte ni des limites des villages, ni de celles des paroisses. C'est donc un élément de diversité supplémentaire dans une situation bien complexe.

Jusqu'au milieu du 18^e siècle la paroisse d'Étueffont sous l'invocation de St Valbert, centre de culte catholique exclusivement, possède un unique lieu de culte à l'emplacement actuel de l'église, fréquenté par les paroissiens des mêmes villages que la mairie. C'est seulement après 1750 et l'édification de l'église d'Anjoutey que les habitants d'Anjoutey et de Bourg seront séparés d'Étueffont.

En épousant, au 14^e siècle, la Comtesse de Ferrette, l'archiduc Albert d'Autriche prend possession du comté de Belfort, érige Etueffont-le-haut en chef lieu de mairie et réunit enfin les différentes communes de la seigneurie de Rosemont en 1354 ; jusque là, les villages appartenaient à la seigneurie de Rougemont.

La paroisse de son côté relevait de l'abbaye de Lucelle ainsi que de l'évêché de Bâle.

De 1354 jusqu'au traité de Westphalie (1648) notre village vit sous la domination des dynasties autrichiennes. Ce traité mit fin à cette

époque ainsi qu'à la guerre de Trente Ans si catastrophique pour la communauté au point de vue démographique et matériel.

Le royaume de France hérite ainsi de l'Alsace autrichienne et Louis XIV l'érige en province. Enfin, pour récompense de ses bons et loyaux services, Mazarin, fidèle serviteur du pouvoir royal obtient de la part du roi, la Haute Alsace dont fait partie le comté de Belfort. Désormais, le bailli siège à Belfort au titre de représentant du roi et des héritiers de Mazarin. Au 18^e siècle, beaucoup de documents administratifs du comté portent le nom de deux baillis, François NOBLAT (de 1716 à 1752) et de son neveu François Bernardin NOBLAT (de 1752 à 1770) car le même homme a de multiples fonctions : militaires, fiscales, administratives et judiciaires tant royales que seigneuriales.



Pour les mairies du Rosemont, c'est le bailli résidant à Giromagny, le sieur DELAPORTE le plus connu au 18^e siècle, que l'on retrouve dans les papiers officiels concernant la mairie d'Étueffont. Giromagny était le bourg le plus peuplé et chef lieu

économique et croisée de chemins.

De son côté, l'administration royale ignore les anciennes mairies car la communauté villageoise est la seule entité qu'elle connaisse ; la répartition des impôts royaux, l'assujettissement de la corvée sont faits à l'échelon des villages. Chaque communauté doit tenir et rendre des comptes bien que parfois les sommes mises en jeu se limitent à peu de choses : ainsi à Etueffont Haut en 1789 il y avait 284 livres de recettes et 306 livres de dépenses.

À la fin du 17^e siècle, le seigneur (les héritiers Mazarin) introduit la vénalité des offices, ce qui rapporte un peu d'argent à l'administration centrale et lui permet d'être représentée dans chaque village. La charge de maire d'Étueffont coûtait 300 livres et elle n'était pas héréditaire !

Chaque réunion concernant les affaires de

* Ancienne écriture d'Étueffont

Histoire (suite)

— Mairie et Paroisse d'Étueffont : L'an mil Sept Cent Quarante Trois* —

la mairie se déroule chez le cabaretier « de la couronne » Antoine VOISET en présence parfois du bailli de Belfort et de son greffier, ou du bailli du Rosemont, et toujours des maires et des jurés de chaque commune (9 pour Etueffont Haut, 7 pour Etueffont Bas et Anjoutey, 2 pour Petitmagny et Lamadeleine) tous issus de la bourgeoisie rurale, des propriétaires terriens.

Alexis BÈGUE a été le dernier maire de l'Ancien Régime à Etueffont Haut.

Dès le début de la Révolution (1789) les archives de la commune d'Étueffont Haut, sous la forme écrite des délibérations du conseil municipal, nous livrent de nombreux renseignements.

Avant la Constituante de 1792, la municipalité n'est pas encore élue, il y a un office de maire en la personne de Jean SCHWALM dépendant encore de la duchesse de Mazarin, du comté de Belfort et de la province royale d'Alsace.

Très vite, la nuit du 4 août 1789 abolit le régime féodal, Louise Félicité d'Aumont épouse d'Honoré Grimaldi, duchesse de Mazarin, perd ses droits seigneuriaux. Par décret du 22 novembre 1790, les biens sont confisqués et administrés ensuite par les préposés des régies et administrations nationales.

L'assemblée constituante bouleverse tout le tissu territorial. Etueffont fait partie du canton de Giromagny, puis de l'arrondissement de Belfort et enfin du département du Haut Rhin dont le chef lieu choisi fut Colmar.

La première municipalité est élue le 23 décembre 1791 au suffrage censitaire, seuls les électeurs justifiant d'au moins trois livres de cens pourront voter. Ainsi le premier maire élu est Georges BÈGUE et ses adjoints Étienne CORÉ, Jean-Claude THIÉBAUT, Jean Claude LAMBALOT, Jean Claude ANGREMY, Jean SAUTIER, Thiébaud LAMBALOT, Nicolas PETITJEAN, Jean Claude MONNIER, Jean Pierre LAMBALOT, Joseph LAMBALOT, Jean SAUSOTTE.

Les biens de l'Église ont été confisqués, le presbytère de la paroisse adjugé comme bien national, le curé Robert NOBLAT prêtant le serment constitutionnel (la constitution civile du clergé).

En relation avec les graves problèmes de sécurité intérieure et extérieure (révoltes et

guerres), les réquisitions de volontaires et de fournitures comme le salpêtre et les chevaux apparaissent à partir de l'an II et reviennent fréquemment dans les comptes rendus de la municipalité.

À la fin du Directoire, puis au cours du Consulat, de grandes transformations se font jour. Désormais, le citoyen maire est nommé par le préfet du Haut Rhin ce qui est le cas de Jean SCHWALM en l'an IX, puis, celui de Jean SAUTIER en 1808 tous les deux prêtant serment à la constitution du premier empire et fidélité à l'Empereur Napoléon Premier.

La restauration de la royauté en 1816 annonce d'autres modifications ; ainsi trois répartiteurs doivent diriger la commune : Nicolas SAUTIER, Thiébaud DIDIER et Jean MADRU ; ils prêtent serment au roi Louis XVIII et obéissance à la Charte.

En 1820, c'est le retour à la fonction de maire pour François MONNIER nommé par le préfet du Haut Rhin, assisté de neuf membres du nouveau conseil municipal.

Un grave incendie ayant touché l'église paroissiale en 1819, la reconstruction de la tour, l'installation de nouvelles cloches ainsi que les réparations du presbytère très délabré servant d'école primaire pour les filles et les garçons depuis 1821 coûtèrent très cher au budget communal.

Enfin, profitant du règne de Charles X (1824-1830) plus ultraroyaliste que Louis XVIII, les descendants de la famille Mazarin ont intenté une action en justice afin de pouvoir récupérer leurs droits anciens sur les forêts confisquées lors de l'abolition des droits féodaux, mais leur requête fut rejetée par les tribunaux.

Ainsi s'achevait une époque qui connut bien des changements dans la vie communale et paroissiale en si peu de temps de 1789 à 1830.

La documentation provient :

- *Des archives des seigneuries Mazarines d'Alsace*
- *Des archives de la commune d'Étueffont Haut : les délibérations du conseil municipal de 1788 à 1826 (41 ED 1D1)*
- *De l'ouvrage : le comté de Belfort au 18^{ième} siècle de Ph. Dattler.*

Histoire (suite)

Mairie et Paroisse d'Étueffond : L'an mil Sept Cent Quarante Trois *

Mairie et paroisse
d'Étueffond. E 3200

L'an mil sept cent quarante trois

Le vingt deuxième jour du mois de may, nous —
francois Noblet en continuant notre —
commission pour la confection du papier terrier —
du Comté de Delfort, nous sommes transportés —
accompagné de notre Greffier, en la mairie et —
paroisse d'Étueffond, en la maison d'autoimevoiset
Cabaretier de la Couronne, ou étoient assemblés par
nos ordres Jean francois Didier Juré, Jean Madru,
Mathieu Marchal, Joseph Lantier, Jean et Claude
Lamballot, Cheibault Petitjean, Jean Beque, autoime
voiset, Pierre Lamballot, ensemble nicolas Fiequet,
tous députés et agissants au nom de la communauté
d'Étueffond le haut, Jean Pierre Oriez Juré, Guillaume
Oriez, francois francois, et Christophe Correy au nom de
celle d'Étueffond le bas, Jean murie Juré, thomas et Hés
Cheibault foie, thomas Cheverson, Jean et Honoré le
Vieux, Joseph Ciferand, Walbert poirier, et
Walbert moimie, tous députés de celle
d'Anjourey, nicolas Correy Juré, andrèe e e
Honnier, Jean George Marchal du petit

Histoire (suite)

Mairie et Paroisse d'Étueffont : L'an mil Sept Cent Quarante Trois *

1750

La ditte Mairie d'Étueffont depend
fait partie du d. Comté de Belfort, ainsy et
de meme que les autres Prevotés et mair
qui composent cette terre de Dignité, reünis
a la partie du Rozemont ayant les memes
droits et privileges.

Que les Villages d'Étueffont le haut et
 bas, aujourdey et petit magny forment quatre
 Communautés qui ont leurs finages distincts
 et separés, celui de la madame étant
 nouvellement établi par des défichements
 ont été faits, sans que ces derniers aient
 finage et des droits particuliers des autres des
 mairies; lesquelles cinq Communautés ont toutes
 le pâturage en commun, les vnes sur les autres
 dans toute l'étendue de leurs territoires, entre
 les finages de Roppe et Gromagny au midy et
 Couchant, les forêts de l'abbaye de masvaux.

Histoire (suite)

Mairie et Paroisse d'Étueffont : L'an mil Sept Cent Quarante Trois*

1788.

Étueffont le haut.

Capitule

Comptes

E 3224

Présenté & affirmé
 vérifiable par les habitants
 jusqu'à ce 30. Janvier
 1789.

Que René pardevans vous Monsieur de la porte &
 bailli du compte de Rogemont de la participation
 du Sieur procureur fiscal nicolas didier d'Étueffont le haut, ce
 sieur la dit sieur bailli de Jean Claude lembalot & Jean Claude, Sautte
 les deux bourgeois dudit Étueffont de la Neutte & de pen
 quils a fait pendens le Courant de la présente année 1788

Chapitre de Neutte

19. novembre 1789.

Présenté & affirmé
 par le procureur bailli
 le 19. novembre 1789.
 sieur la dit sieur

Compte

De la porte
 Capitule

Que René pardevans vous Monsieur de la porte &
 bailli du compte de Rogemont de la participation
 du Sieur procureur fiscal nicolas didier d'Étueffont le
 haut, ce sieur la dit sieur de Jacques Nicolas & André
 petit Jean les deux bourgeois dudit Étueffont de la
 Neutte & de pen quils a fait le Courant de la présente
 année mil Sept Cent quatre vingt neuf.

Chapitre de Neutte

Le Conseil Général (suite)

— Histoire d'un Organe Politique et Administratif Départemental —

le Préfet « seul chargé de l'administration » (art3), le Conseil de Préfecture, chargé du contentieux administratif et le Conseil Général.

Dans un premier temps, les conseillers généraux sont nommés par le Chef de l'État sur proposition du Préfet parmi les notables du Département. Leur nombre varie en fonction de la population (16 dans le Département du Haut-Rhin).

Par la suite, une loi du 22 Juin 1833, adoptée sous le règne de Louis-Philippe,

rétablit l'élection au suffrage censitaire. En vertu de cette même loi, le canton devient pour la première fois circonscription électorale pour le Conseil Général, à raison d'un conseiller par canton.

Enfin, au début de la Deuxième République, un décret du 3 Juillet 1848 instaure pour la première fois l'élection du Conseil Général au suffrage universel masculin.

En ce qui concerne les attributions du Conseil Général, la loi du 17 Février 1800 lui donne un pouvoir consultatif en matière budgétaire et fiscale, pouvoir exercé pour l'essentiel auprès du préfet, mais aussi du Ministre de l'Intérieur auquel le Conseil Général adresse annuellement son opinion sur l'état et les besoins du Département.

Une nouvelle loi du 10 Mai 1838, adoptée sous le règne de Louis-Philippe, fait du département une personne morale, étend les pouvoirs du Conseil Général à de nouveaux domaines (instruction primaire, voies de communication, gestion des propriétés départementales, aliénés, enfants trouvés, etc.), et permet au Président du Conseil Général de transmettre directement des vœux et des réclamations au Ministre de l'Intérieur dans l'intérêt du Département.

Cependant, la plupart des initiatives du Conseil Général restent soumises à l'approbation de l'État. Le Département est donc sous tutelle étroite.

En ce qui concerne son fonctionnement, le Conseil Général se réunit lors d'une session



Photos : Archives départementales du Territoire de Belfort

annuelle ordinaire de 15 Jours au maximum à une période déterminée par le Gouvernement. Les procès-verbaux de ces sessions sont publiés en vertu de la loi du 10 Mai 1838 et les séances deviennent publiques à partir du décret du 3 Juillet 1848.

Le Président et le secrétaire sont élus lors de chaque session puis nommés par l'Empereur sous le règne de Napoléon III (loi du 7 Juillet 1852).

III. Le Conseil Général, organe décisionnel (1866-2015)

Le Conseil Général avant la décentralisation (1866-1982)

Une nouvelle loi du 18 Juillet 1866, adoptée à la fin du Second Empire, pendant la période dite de « l'Empire libéral », permet au Conseil Général de statuer définitivement dans les domaines où il ne pouvait que prendre des initiatives soumises à l'approbation de l'État. Le préfet pouvait néanmoins annuler les décisions qui lui semblaient inopportunes.

Dans les derniers mois du Second Empire, une loi du 23 Juillet 1870 rend aux Conseils Généraux le pouvoir de désigner leur bureau et notamment leur président. Cette désignation aura désormais lieu à chaque renouvellement du Conseil.

Une loi du 10 Aout 1871, adoptée au début de la Troisième République modifie encore le fonctionnement du Conseil Général :

- Le nombre de sessions annuelles ordinaires est porté à deux pour une durée totale d'un mois et demi. Des sessions extraordinaires

Le Conseil Général (suite)

— Histoire d'un Organe Politique et Administratif Départemental —

peuvent être convoquées par le Préfet dans certains cas.

- Le Conseil Général élit chaque année en son sein une Commission Départementale qui se réunit au moins une fois par mois pour traiter les affaires qu'il lui délègue et pour exercer un pouvoir de contrôle sur l'action du Préfet.
- Le Préfet quand à lui, prépare les décisions du Conseil Général et de la Commission Départementale et est chargé de leur exécution.

Ces institutions resteront en place jusqu'aux lois de décentralisation de 1982, exception faite d'une courte parenthèse durant la période du régime de Vichy durant laquelle le Conseil Général fait place à une commission administrative analogue à ce qu'il était durant la période napoléonienne. Le Conseil Général est rétabli dès 1945 et sera désormais élu au suffrage universel mixte.

En ce qui concerne le cas particulier du Territoire de Belfort, après sa séparation du Haut-Rhin en 1871, les fonctions du Conseil Général sont exercées par une Commission dont les membres sont élus dans le cadre cantonal et les fonctions du Préfet par un Administrateur, fonctionnaire au grade intermédiaire entre Préfet et Sous-préfet. Le Territoire de Belfort deviendra un département à part entière en 1922 .

La décentralisation et ses suites (1982-2015)

La célèbre loi du 2 Mars 1982 mettant en

place la décentralisation réduit considérablement les prérogatives du Préfet.

- Il n'exerce plus de tutelle a priori mais un contrôle à posteriori sur les délibérations du Conseil Général et ne peut plus apprécier que leur légalité et non leur opportunité. Encore lui faut-il saisir le tribunal administratif ou la chambre régionale des comptes pour faire annuler un acte en cas d'irrégularité.
- Il n'a plus le statut d'exécutif départemental, qui passe entre les mains du Président du

Conseil Général, qui n'avait jusqu'ici qu'un rôle honorifique.

En ce qui concerne les attributions du Département, les deux lois de 1983 sur la répartition des compétences lui confient les domaines d'action qu'on lui connaîtra jusqu'en 2015 : collèges, action sociale, santé, routes départementales etc.

Ces lois sont complétées par la loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La loi du 26 Février 2008 entraîne pour la 1ère fois l'application du principe constitutionnel de parité homme-femme aux Conseils Généraux. En effet, cette loi prévoit en même temps que l'élection du Conseiller Général l'élection d'un remplaçant de sexe différent.

Enfin la loi du 17 Mai 2013 prévoit l'élection de deux conseillers départementaux de sexe différent par canton. Elle entraîne la disparition du Conseil Général et son remplacement par le Conseil Départemental à compter des élections des 22 et 29 Mars 2015.



Salle du Conseil (Archives départementales du Territoire de Belfort)

<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/images-decentralisation/decentralisation/loi-du-22-decembre-1789-.pdf>

<https://www.u-picardie.fr/labo/curapp/revues/root/45/.../Annexe.pdf> : Loi du 28 Pluviôse An VIII (17 Février 1800) notamment le titre II Paragraphe 1er

http://archives.cotesdarmor.fr/pdf/FRAD022_N_annexes.pdf La 1ère partie du document concerne l'Histoire du Conseil Général

<http://www.archives.haut-rhin.fr/GetDocument.ashx?id=9> 6 pages concernant l'Histoire du Conseil Général

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070209&dateTexte=19641027> Loi du 10 Aout 1871 relative aux Conseils Généraux

Billet d'humeur



Il est des spectacles auxquels personne n'aime assister : voir les alentours des « éco-points » peut quelquefois donner la nausée. La photo ci-après donne un aperçu de ce que peuvent découvrir certains de nos concitoyens lorsqu'ils apportent leurs déchets aux conteneurs prévus à cet effet...

Que faut-il donc penser du comportement de quelques-uns de nos villageois ?

J'entends déjà quelques arguments pour tenter de justifier l'injustifiable :

« les bennes sont toujours pleines, je n'ai pas d'autres choix.... »

« il y avait plein de détritux à mon arrivée...alors un peu de plus, quelle importance ? »

« c'est mal organisé, les orifices sont trop petits pour certains objets... »

« on paye déjà beaucoup trop, alors, « ils » n'ont qu'à se débrouiller... »

« la mairie a des employés qui sont payés pour nettoyer... »

La liste n'est malheureusement pas exhaustive de « ces excuses » à la fois maladroites et pleines de mauvaise foi ! À ces rares personnes, car en effet l'immense majorité des habitants est bien éduquée et respectueuse des règles de vie en société, à ces rares personnes je voudrais dire combien ce comportement est inadapté et inutile :

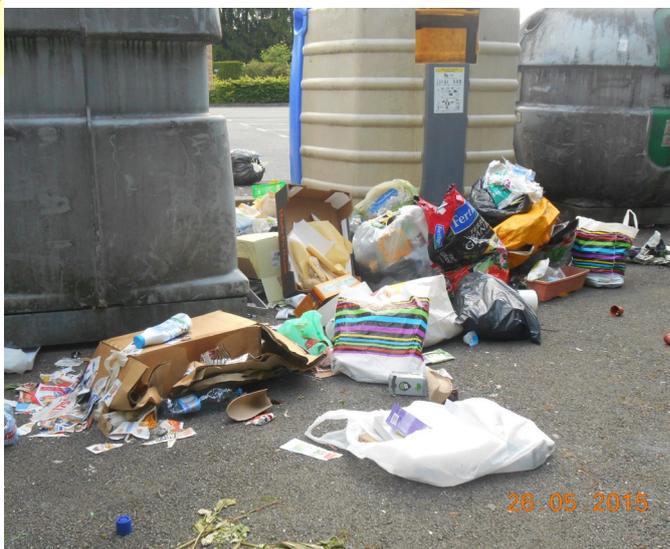
– dans toute société évoluée, l'Adulte doit donner l'exemple par son attitude quotidienne aux Enfants et aux Jeunes *Faites -vous donc acte d'éducation ?*

- dans toute société évoluée, le respect de l'autre est fondamental... *Respectez-vous donc les Agents communaux qui vont nettoyer régulièrement ces espaces ?*
- dans toute société évoluée, le fonctionnement d'un système peut être amélioré : *Pensez-vous donc stimuler les responsables par votre attitude, alors que le dialogue peut être autrement constructif ?*
- dans toute société évoluée, le respect de l'environnement devient primordial pour vivre mieux... *Pensez-vous contribuer au respect de cet environnement en jonchant le sol de détritux ?*

Au centre de cette réflexion se trouve inévitablement la notion de respect, celui des autres, celui des générations qui vont nous succéder, celui des enfants, celui des consommateurs, celui de toutes celles et de tous ceux qui se donnent sans compter pour que le vivre ensemble soit une réalité. Près de 10% de la population de notre village a participé à la « Journée Citoyenne », les membres du « Val Fleury » se dépensent sans compter pour fleurir notre village, d'autres encore que j'oublie - j'espère qu'ils me pardonneront- des centaines d'habitants donc, n'hésitent pas à consacrer du temps et des efforts pour rendre notre lieu de vie attrayant et agréable.

Nous, les Élus sommes de tout cœur à leurs côtés et participons autant que faire se peut à ce beau projet.

Nous aurons gagné lorsque tout le monde s'y associera ! Je suis un incorrigible optimiste et je sais donc que c'est pour bientôt !



Informations pratiques

— Règlements du bruit —

Les travaux de bricolage ou de jardinage comme la tonte, le débroussaillage, l'élagage, le bois de chauffage, etc. **peuvent être effectués** :

Les jours ouvrables : de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 30 à 19 H 30

Les samedis de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 00

Les dimanches et jours fériés de 10 H 00 à 12 H 00



— Horaires de la déchèterie —

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi : Fermé

Du mardi au vendredi : de 09 H 00 à 12 H 00 et 13 H 30 à 18 H 00

Le samedi : non stop de 9 H 00 à 18 H 00

Horaires d'hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi : Fermé

Du mardi au vendredi : de 09 H 00 à 12 H 00 et 13 H 30 à 16 H 00

Le samedi : non stop de 9 H 00 à 17 H 00



— Incinération de végétaux —

L'arrêté préfectoral n° 2012191-0002 interdit quelle que soit la saison de brûler les végétaux à l'air libre.

— Maison médicale : Horaires provisoires —

Comme suite au départ de Monsieur MERVANT, du 1^{er} juillet et jusqu'à nouvel ordre, le cabinet médical sera ouvert les :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h30 - 11h00	8h30 - 11h00	8h30 - 11h00	Fermé	8h30 - 11h00	8h30 - 11h00
16h00 - 18h30	Fermé	16h00 - 18h30	16h00 - 18h30	Sur RDV	Fermé

Fermé les samedis 4 juillet et 8 août (puis les 1^{er} samedis du mois)

Informations pratiques (suite)

— Permis de construire, déclarations préalables : les formalités à respecter —

Les déclarations de travaux sont nécessaires pour l'édification (ou l'extension) d'une construction de plus de 5 m² ou toutes modifications de l'aspect extérieur d'une construction. Toutes les demandes doivent être déposées à la mairie de la commune dont dépend l'immeuble concerné.



Vous déposerez une demande de permis de construire notamment pour :

créer une surface supérieure à 40 m² ;
changer la destination de locaux tout en modifiant la façade ou les structures porteuses.

Vous déposerez une déclaration préalable notamment pour (sauf cas particulier) :

modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (réfection de toiture, fenêtre, fenêtre de toit, etc.) ;
créer une surface de plancher supérieure à 5m² et inférieure à 40 m², (abris de jardin, piscine, clôture, etc.) ;
réaliser une construction supérieure à 12 mètres de hauteur ;
changer la destination de locaux sans modification de la façade.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'afficher l'autorisation sur le terrain pendant la durée des travaux.

Pour les permis de construire cet affichage est obligatoire **2 mois avant le début des travaux sur le terrain** et jusqu'à la fin des travaux.

Il est également nécessaire d'envoyer une déclaration attestant l'achèvement des travaux dès que ces derniers sont terminés.

N'hésitez pas à vous renseigner au secrétariat de mairie pendant les heures d'ouverture ou sur www.service-public.fr

EUROCAR · HORN

ANJOUTEY
Notre métier, Vous transporter

Pour tous vos transports, déplacements et voyages

ZAC de la Charmotte 90170 ANJOUTEY -

☎ 03.84.54.60.70 - 📠 03.84.54.67.22

www.l-k.fr – contact : eurocar-horn@l-k.fr



LKTOURS
VOYAGES



Informations pratiques

— Les signaux d'alerte —

Nous vous rappelons les significations des signaux d'alerte émis par notre sirène :

En général, le premier mercredi du mois, un test direct est effectué (60 secondes de sonnerie).

- **60 secondes de sonnerie** : catastrophe naturelle (inondations, tempêtes),
- **1 minute et 41 secondes de sonnerie + 5 secondes de silence + 1 minute et 41 secondes de sonnerie + 5 secondes de silence + 1 minute et 41 secondes de sonnerie** : alerte nationale (alerte nucléaire, risques biologiques....),
- **30 secondes de sonnerie** : signal de fin d'alerte nationale.



En cas d'alerte nationale : une seule source d'information : la radio

Mettez-vous immédiatement à l'écoute de France Inter ou de France Info. C'est par ce moyen que vous recevrez les informations sur la nature du risque, ainsi que les premières consignes. Le cas échéant, ces informations seront également diffusées sur les radios locales.

— Horaires de la piscine du 4 juillet au 23 août 2015 (inclus) —

Lundi	14h00 - 19h00
Mardi	11h15 - 19h00
Mercredi	11h15 - 19h00
Jeudi	11h15 - 19h00
Vendredi	11h15 - 19h00
Samedi	11h15 - 19h00
Dimanche	11h15 - 19h00

Stages d'été :

Durant la saison d'été des stages d'initiation et de perfectionnement pour les enfants seront organisés, les matins de 10h30 à 11h15 du mardi au vendredi inclus. Ces stages fonctionneront en parallèle.

Prix du stage pour 4 jours : 28 €

Inscriptions à faire rapidement sur place

Réinscription pour l'année 2015-2016

Les inscriptions aux différentes activités sont possibles à partir du **15 juin 2015**.

Nouveau : Pour toute inscription à l'école de natation (enfants) réalisée avant le 14 juillet, **une remise exceptionnelle de 20 €** (vingt euros) sera faite sur le coût total de 259 € (le paiement total ou partiel devra être effectué à l'inscription).



*Fermeture de la piscine pour vidange du bassin du 24 août au 13 septembre 2015 inclus
Réouverture public et scolaires le 14 septembre 2015*

Pour plus de renseignements (tarifs, etc.) : www.piscine-etueffont.com